



DICRIM

Document d'Information Communal sur les **RI**sques Majeurs

COMMUNE DE LARDY



Prévenir pour mieux agir
Édition 2018

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

La sécurité des habitants de la commune est l'une des préoccupations de la municipalité.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Il mentionne également les actions à mener afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et, de le conserver précieusement.

Bien à vous,

Dominique BOUGRAUD
Maire de Lardy

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en deux grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, événements climatique (tempête...), feu de forêt.
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique (intervention humaine), ils regroupent les risques industriels, transport de matières dangereuses (par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation).

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce document.

LARDY

**Essonne
Ile-de-France**

**En cas de danger
ou d'alerte**

1. Abritez-vous

2. Écoutez la radio

EVASION 99.3
FRANCE BLEU 107.1
REZO 106.5

**3. Respectez les
consignes**

*Pour en savoir plus, consultez en
préfecture, le document départemental
sur les risques majeurs.*

LE RÔLE DES AUTORITÉS

Une gestion globale et partagée du risque

L'ÉTAT

- Informe les communes et les citoyens des risques majeurs encourus sur le territoire (dossier départemental des risques majeurs, porter à connaissance risque).
- Surveille en permanence les cours d'eau par l'intermédiaire du service de prévision des crues de la Direction départementale des Territoires (DDT).
- Élabore les plans de prévention des risques naturels et technologiques (PPRN, PPRT).
- Organise les plans de secours dans le département notamment, l'organisation de la réponse à la sécurité civile (plan ORSEC).
- Gère la crise dans le cas d'un événement dépassant les limites de la commune et/ou sa capacité de réaction.

LA COMMUNE

- Réduit la vulnérabilité de ses citoyens par l'intégration des règles d'urbanisme adaptées dans son document d'urbanisme et par des aménagements.
- Informe les citoyens (DICRIM).

LE SDIS (service départemental d'incendie et de secours)

- Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.
- Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

LES ÉCOLES

- Chaque établissement a l'obligation de réaliser un plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Ce plan permet au personnel de mettre en sécurité les élèves en attendant l'arrivée des secours et/ou la fin de l'état d'alerte.

LES MOYENS D'ALERTE

La commune de Lardy est équipée d'une sirène. Située dans le clocher du toit de l'ancienne mairie, elle permet d'alerter la population du Bourg en cas d'imminence d'une catastrophe.

LE SIGNAL D'ALERTE

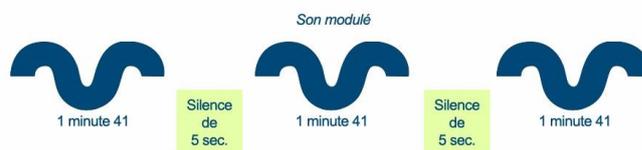
Le réseau national d'alerte (RNA) a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat.

La France a défini un signal unique au plan national (*décret 2005-1269 du 12/10/2005*). Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un silence de cinq secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence permettant à chacun de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Si vous l'entendez en dehors du moment de test, appliquez les consignes générales de sécurité. La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace ; elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou, le cas échéant, l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.

Son modulé sur 3 fois 1min41 s.

« *Confinez-vous* »



Son continu de 30 secondes

« *Vous pouvez maintenant sortir* »

SIGNAL NATIONAL DE FIN D'ALERTE

Son continu

30 sec.

Vous pouvez vous familiariser avec ce signal en consultant le numéro vert suivant :

0800 50 73 05 (appel gratuit)

Ce signal ne doit pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois, ou avec les déclenchements brefs utilisés pour l'appel des pompiers.

LES BONS RÉFLEXES LORS DE L'ALERTE

Lorsque l'alerte retentit, dans tous les cas :

Ne téléphonez pas (sauf pour donner l'alerte au 18, 17 ou 112).

Le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont formés pour appliquer le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas d'alerte.



Écoutez la radio : les caractéristiques de l'événement et les consignes de protection y seront diffusées.



Coupez le gaz et l'électricité.



LE RISQUE D'INONDATION

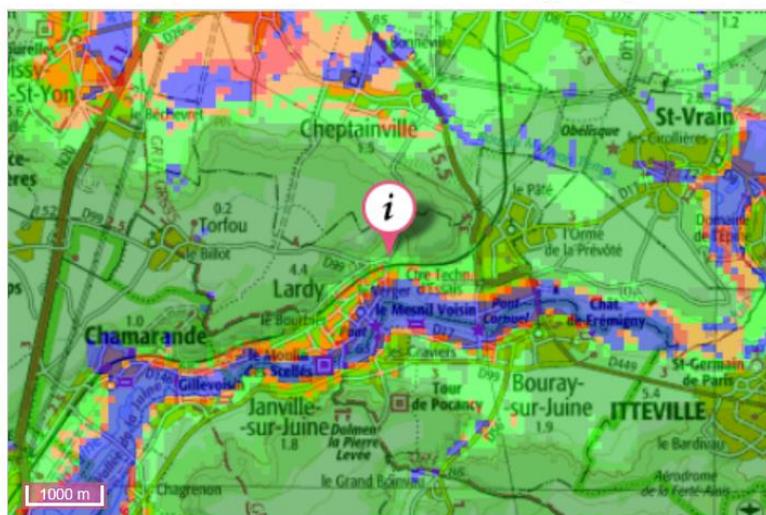
Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. La commune de Lardy peut être concernée par plusieurs types d'inondations :

- ✗ **Les inondations de plaine** dues à un débordement du cours d'eau dans une vallée large et à faible pente, à une remontée de nappe phréatique ou à une stagnation des eaux pluviales. La rivière sort de son lit mineur lentement et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue.
- ✗ **Les ruissellement urbains** : lors de pluies de très forte intensité, les réseaux d'évacuation des eaux pluviales ne parviennent plus à collecter et à faire transiter les eaux recueillies sur les surfaces imperméabilisées (voiries, parking, toitures...). Les dégâts matériels sont généralement d'une grande ampleur : inondations de caves, sous-sol, rez-de-chaussée, parking.

LOCALISATION :

Localisation exposée à une remontée de nappe dans les sédiments : Oui

Type d'exposition : Faible



[Voir en détail](#)

Source: BRGM

?

Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que les nappes des formations sédimentaires affleurent et qu'une inondation spontanée se produise.

- Sensibilité très faible à inexistante
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante

GESTION DU RISQUE :

- ✓ Aucun plan de prévention des risques inondation (PPRi) n'impacte la commune.
- ✓ La commune n'est pas située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI).
- ✓ La commune n'est pas recensée dans un atlas des zones inondables.

LES BONS RÉFLEXES FACE AU RISQUE

AVANT : En cas d'alerte

S'informer des risques encourus, garer son véhicule en zone non inondable, mettre meubles et objets personnels à l'abri, faire une réserve d'eau potable, arrêter vos équipements électroménagers et mettre les réseaux hors tension, obturer les entrées d'eau.

PENDANT : En cas d'alerte

Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage.



Écoutez la radio ou la télévision

**N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées,
vous iriez au devant du danger**



APRÈS : En cas d'alerte

- Aérez les pièces de votre habitation et désinfectez- les
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffez dès que possible
- Contacter votre assureur.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

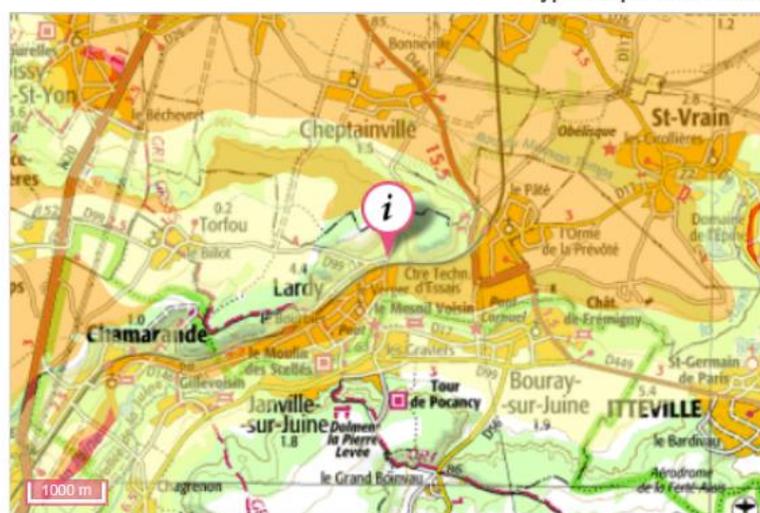
Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.). Ce phénomène comprend diverses manifestations, lentes ou rapides, en fonction des mécanismes initiateurs, des matériaux considérés et de leur structure.

- ✦ **Des coulées boueuses et torrentielles** – Ce phénomène se caractérise par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Il est consécutif d'une période de forte pluviométrie.
- ✦ **Les retraits-gonflements des argiles** – Il se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de *retrait*. A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains, produit un phénomène de *gonflement*.

LOCALISATION :

Localisation exposée aux retrait-gonflements des argiles : Oui

Type d'exposition : Entre Aléa faible et Aléa moyen



[Voir en détail](#)

Si vous avez connaissance (cartes anciennes, textes, ...) de l'existence d'anciennes cavités ou autre pouvant entraîner des mouvements des terrains, veuillez en informer la mairie...

LES BONS RÉFLEXES FACE AU RISQUE

PENDANT :

- Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments (pensez aux personnes âgées et handicapées).
- Ne revenez pas sur vos pas.
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé.
- A l'extérieur : ne pas stationner sous des fils électriques ou sous ce qui peut effondrer (ponts, corniches, toitures).
- S'éloigner des bâtiments.
- En voiture : s'arrêter à distance des constructions et des câbles électriques et ne pas descendre avant la fin des secousses.

APRÈS :

- Évaluez les dégâts.
- Informez les autorités.

EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL :

- Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas.
- Éloignez-vous de la zone dangereuse.

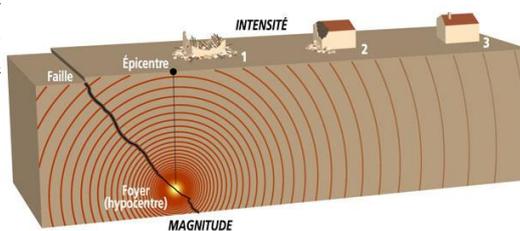


LE RISQUE SISMIQUE

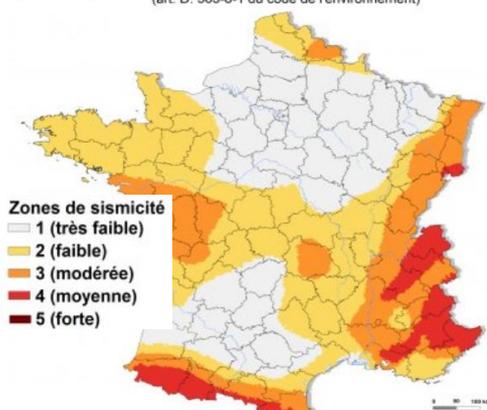
Un séisme, ou tremblement de terre, correspond à une fracturation, processus tectonique aboutissant à la formation de fractures de roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette fracture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Le risque sismique dans le monde, en France

Plus de 100 000 séismes sont enregistrés chaque année sur la surface du globe, la plupart n'étant pas ressentis par les hommes. Plus de 150 séismes ont une magnitude supérieure ou égale à 6 sur l'échelle de Richter (c'est-à-dire potentiellement destructeur).



Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



Le territoire français est couvert depuis le 1er mai 2011 par un nouveau zonage sismique.

La commune de Lardy se trouve en zone de sismicité 1 (zone de sismicité très faible).

LA PREVENTION DU RISQUE :

Le risque sismique est l'un des risques majeurs pour lequel on ne peut agir ni sur l'aléa, ni sur la prévision ; il n'existe en effet, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle intensité se produira un séisme.

LES BONS RÉFLEXES FACE AU RISQUE

AVANT : En cas d'alerte

Repérer les points de coupure gaz, eau et électricité.

PENDANT : En cas d'alerte

Rester où l'on est :

- À l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide. S'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, cheminées...).
- S'éloigner des bâtiments.

En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

Après :

Après la première secousse, se méfier des répliques car il peut y avoir d'autres secousses.

Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, couper l'eau, l'électricité et le gaz.

Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.



LE RISQUE T.M.D.

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières. Le TMD ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

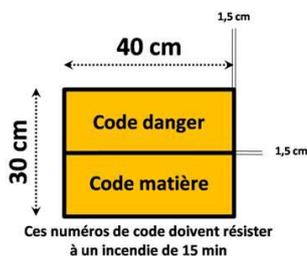
- ✓ **L'explosion** qui peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles, l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits.
- ✓ **L'incendie** qui peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60% des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.
- ✓ **Le nuage toxique** qui peut provenir d'une fuite de produit toxique en phase gazeuse ou résulter d'une combustion. En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits intoxiqués, par contact. Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à plusieurs kilomètres du lieu du sinistre.

Ces différentes manifestations peuvent être associées.

GESTION DU RISQUE :

Le transport routier est régi par l'accord européen « ADR », transcrit par l'arrêté français du 29 mai 2009, qui exige notamment la signalisation du danger. En fonction des quantités transportées, les véhicules doivent être signalés :

Matérialisation :



Le « code danger » permet de déterminer immédiatement le danger. Le doublement de ce chiffre indique une intensification du danger correspondant.

Le « code matière », ces chiffres proviennent du répertoire international des produits dangereux.

Ces numéros sont destinés à renseigner les différents intervenants sur la nature du danger ou de la marchandise transportée.

1° chiffre danger principal		2° ou 3° chiffre dangers secondaires	
2-	Gaz	- 0	Absence de danger secondaire
3-	Liquide inflammable	- 2	Risque d'émanation de gaz
4-	Solide inflammable	- 3	Inflammable
5-	Comburant ou peroxyde	- 5	Comburant
6-	Matière toxique	- 6	Toxique
7-	Matière radioactive	- 8	Corrosif
8-	Matière corrosive	- 9	Danger de réaction violente spontanée
9-	Dangers divers		

Dédoublement du même chiffre (33, 55, ...) = intensification du danger sauf : **22** gaz liquéfié réfrigéré, asphyxiant, **333** matière liquide pyrophorique, **44** solide inflammable, qui à une température élevée se trouve à l'état fondu, **99** matières dangereuses diverses transportées à chaud.

Code de danger finissant par : - 23, - 42, - 62, - 82 sont des produits réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables.

Chiffres ayant une signification spéciale : 539 peroxyde organique inflammable, **606** matière infectieuse

Code de danger précédé d'un X : réaction dangereuse avec l'eau.

33 = liquide très inflammable

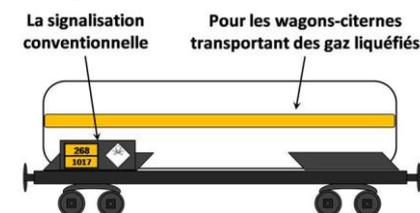
1203 = essence

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de 2014 identifie la commune de Lardy comme concernée par le transport des matières dangereuses par voie ferroviaire et par canalisation.

LES BONS RÉFLEXES FACE AU RISQUE

AVANT :

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : connaître les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport.



Balise d'une conduite de gaz



PENDANT :

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

Protéger, baliser, pour éviter un « sur-accident »

Faire éloigner les personnes situées à proximité.

Ne pas fumer.

Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112).

En cas de fuite de produit:

Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact: se laver et si possible se changer).

Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un nuage toxique.

Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri.

Ne pas fumer, éteindre toute flamme.

Ne pas téléphoner.

Écouter la radio.

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.

Après :

- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment.



LA VIGILANCE MÉTÉO

Orages, fortes précipitations, vent violent, neige/verglas sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et peuvent entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures; elle informe les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

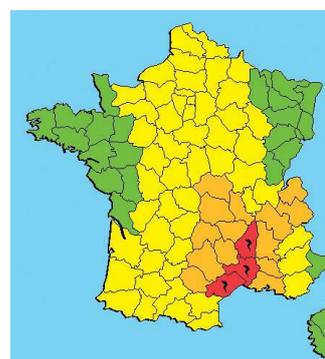
Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

■ Niveau 1 : pas de vigilance particulière.

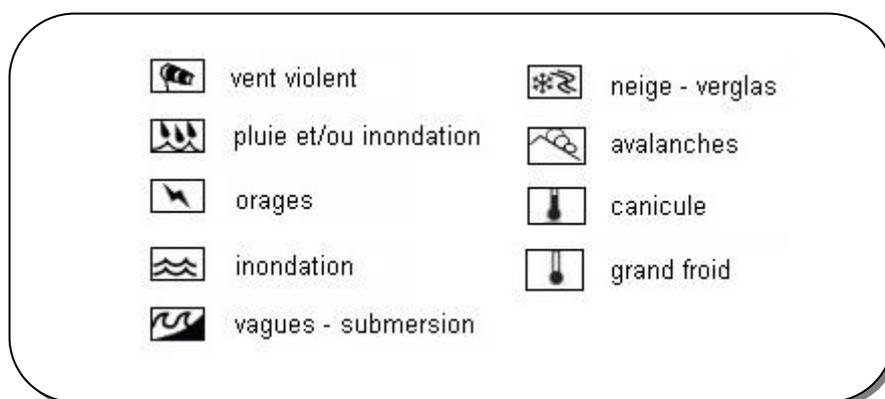
■ Niveau 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

■ Niveau 3 : soyez très vigilant ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

■ Niveau 4 : une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



SUIVEZ L'EVOLUTION METEO : à la radio, télévision et sur le site www.meteo.fr



LES BONS RÉFLEXES FACE AU RISQUE

FORTES PRECIPITATIONS – INONDATION

Limitez vos déplacements
Ne vous engagez pas sur une voie inondée
Surveillez la montée des eaux

Respectez les déviations mises en place.
Signalez vos déplacements à vos proches

ORAGES

Ne vous abritez pas sous les arbres ou structures métalliques
Évitez les sorties en forêts et en montagnes
Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques

Évitez les déplacements
Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
A l'extérieur, restez immobile accroupi et pieds joints
(position de sécurité)

VENTS VIOLENTS

Limitez vos déplacements
Ne vous promenez pas en forêt
N'intervenez pas sur les toitures
Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.
Écoutez vos stations de radios locales
Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable

NEIGE/VERGLAS

Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer
En cas d'obligation, munissez-vous d'équipements spéciaux

Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation
Protégez vos canalisations d'eau contre le gel

GRAND FROID

Évitez les expositions prolongées au froid et au vent
Évitez les sorties le soir et la nuit
Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau
Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez-le quelques minutes

Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, restez en contact avec votre médecin

Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu
Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.

CANICULE

Se protéger de la chaleur en fermant les volets et les fenêtres.
Rester chez soi, si possible, aux heures les plus chaudes, dans une pièce rafraîchie.
S'humidifier régulièrement dans la journée (brumisateur, douche).
Boire et manger régulièrement et porter des vêtements légers, protéger votre tête.
Éviter les activités extérieures.

Demander conseils à votre médecin ou pharmacien si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

☞ *Les personnes âgées ou isolées sont invitées à se faire connaître auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS) au 01 60 82 69 35 en se faisant inscrire sur le registre nominatif communal. Un contact périodique avec les personnes inscrites permet de leur apporter conseils et assistance.*

ANTICIPER UNE SITUATION D'URGENCE

Anticiper une situation d'urgence, c'est avant tout identifier les risques qui nous entourent et donc prévoir des scénarios alternatifs. Après un inventaire de ces risques, il est nécessaire de les étudier et d'évaluer leur gravité potentielle avant de décider des actions préventives à mettre en place.

Anticiper c'est finalement prendre les précautions nécessaires pour pouvoir gérer au mieux une situation de crise :

- Concevez votre plan personnel de secours (mise à jour régulière).
- Préparez votre équipement de secours nécessaire en cas d'évacuation (kit d'urgence).

Réaliser votre kit d'urgence

Mettez les équipements de première nécessité dans un sac à dos que vous rangerez dans un endroit facilement accessible et connu de tous les membres de votre famille.

Il peut se composer de :

- Sifflet
- Lampe torche (avec piles de rechange ou à dynamo)
- 1 à 2 bouteilles d'eau par personne
- Aliments longue conservation (fruits secs, conserves, barres énergétiques, ...)
- Trousse de premiers secours (pansements, bandages, désinfectant, etc...)
- Photocopies des papiers administratifs (papiers personnels, carte d'identité, carte vitale, etc...)
- Argent liquide
- Radio à piles ou à dynamo
- Vêtements chauds et couvertures de survie (bottes, pull, imperméable, etc...)
- Photocopies des contrats d'assurance des personnes et des biens exposés aux risques
- Doubles des clefs (voiture, maison)
- Outils de base (couteau de poche, ouvre-boite, briquet, ...)



Cochez les éléments mis dans votre kit et pensez à vérifier régulièrement leur date de péremption.

Consulter le site : <http://www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence>

A RETENIR LES PRINCIPALES CONSIGNES

Inondation									
Mouvement de terrain									
Feu de forêt									
Séisme									
Tempête									
Transport de Matières Dangereuses									

NUMEROS UTILES

Appel d'urgence	112
POMPIERS	18
SAMU	15
Gendarmerie	17 ou 01 60 82 60 03
Mairie	01 69 27 14 00 ou maire@ville-lardy.fr
Police Municipale	01 69 92 84 50
METEO France	3250 (payant) ou www.meteofrance.com
SICAE	En cas d'urgence 24 h/24 & 7 j/7 au 01 69 90 65 41
GRDF	Urgence Sécurité Gaz au 0 800 47 33 33
EDF	09 72 67 50 91